

# REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché à procédure adaptée

**PRESTATIONS DE TRANSPORT, D'HEBERGEMENT ET DE PRATIQUE DE SKI ALPIN POUR 100  
ELEVES ET 7 ACCOMPAGNATEURS**

Date et heure limites de réception des offres

**11 août 2017, 12H00**

Référence : PA 2017-07-02

## **ARTICLE 1 – OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION**

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage au ski (voir dates à l'article 4 du présent CCP) pour 100 élèves mineurs (effectif prévisionnel) et 7 accompagnateurs.

Les prestations feront l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

## **ARTICLE 2 – DUREE DU MARCHE/PERIODE D'EXECUTION**

Les dates de ce voyage n'étant pas modifiables, les candidats doivent s'engager dans leur offre à organiser ce voyage aux dates indiquées à l'article 1er de ce règlement. Le marché est conclu à compter de sa notification. (Date prévisionnelle de notification: août 2017).

## **ARTICLE 3 – ALLOTISSEMENT**

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en un lot unique désigné ci-dessous: Prestations de transport, d'hébergement et de pratique du ski alpin du 8 au 12 janvier 2018 pour 100 élèves mineurs (effectif prévisionnel) et 7 accompagnateurs. La candidature doit concerner l'ensemble du lot. A défaut, elle sera automatiquement rejetée.

## **ARTICLE 4 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé pour la durée du séjour et pour les dates retenues.

## **ARTICLE 5 – MODALITES DE RETRAIT DU DCE**

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement par voie électronique sur le site <https://aji-france.com>

## **ARTICLE 6 – PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

### **Pièce de la candidature**

La lettre de candidature incluant l'habilitation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement momentané d'entreprises;

La déclaration du candidat incluant:

1. les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat
2. la déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics:
3. le cas échéant, si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;

4. Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

5. Les renseignements concernant les capacités professionnelle et technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Le candidat peut apporter la preuve de sa capacité à répondre à cette consultation par tout autre moyen.

6. Un certificat de qualité sous la forme d'un numéro d'agrément de tourisme ou de licence d'agent de voyage.

N.B : Les formulaires de déclaration du candidat DC1 et DC2 sont librement téléchargeables sur le site du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr)

### **Pièce de l'offre**

Un projet de marché comprenant:

-L'acte d'engagement (ATTRI 1) complété et signé avec le bordereau de Décomposition du Prix Global et forfaitaire (DPGF) annexé.

-Le Cahier des Clauses Particulières signé;

-Un mémoire technique comprenant: les fiches techniques explicitant ou précisant l'offre, notamment le descriptif détaillée de l'organisation du séjour, le prix (pension, transport, autres), les informations sur le transporteur et la description détaillée du lieu d'hébergement permettant d'en apprécier l'implantation, la structure et le confort.

### **ARTICLE 7 – MODALITES ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

#### **Transmission exclusivement sous forme électronique**

Les offres transmises sous forme électronique devront être envoyées à : [gest.0640052j@ac-bordeaux.fr](mailto:gest.0640052j@ac-bordeaux.fr) avant le 11 août 2017, 12H00

### **ARTICLE 8 – LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU MARCHE**

#### **➤ Les critères relatifs à la candidature sont :**

- Capacités financières évaluées en fonction du chiffre d'affaires global et des chiffres d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- Capacités professionnelles et techniques évaluées en fonction de la présentation d'une liste des principaux services réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

➤ **Le jugement des offres:**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Allotissement (lot unique)	Qualité de la prestation (notes maximum)	Fiabilité et garantie du transport (notes maximum)	Adéquation de l'offre du prestataire avec les dates de séjour demandées (note maximum)	Prix (note maximum)
Prestations de transport et d'hébergement pour un séjour au ski pour 100 élèves et 7 accompagnateurs	4	2	2	6

Méthode de calcul appliquée à chaque critère :

- coefficient de notation = note maximum / nombre de réponses
- La meilleure offre aura la note maximum
- Les offres suivantes seront classées comme suit : note maximum - (rang de classement x coefficient de notation)

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité et les justificatifs prévus à l'article 46 du CMP : NOTI 1, NOTI 2 ou équivalents. Il sera demandé au titulaire du marché en début d'exécution du marché de fournir un certificat d'agrément délivré par la DDPP (direction départementale de la protection des populations).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou ne respectant pas les indications de présentation précisées à l'article 6 du présent document sera immédiatement écartée.

**ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard sept (7) jours avant la date limite de remise des offres, une demande par courrier électronique adressé à [gest.0640052j@ac-bordeaux.fr](mailto:gest.0640052j@ac-bordeaux.fr)

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

Pour des renseignements d'ordre technique :

Mme Hordillet Elodie

Courriel : [elodie.hordiller@gmail.com](mailto:elodie.hordiller@gmail.com)

Tel : 06.59.31.55.46

Pour des renseignements d'ordre administratif :

M. PERARD

Courriel : [gest.0640052j@ac-bordeaux.fr](mailto:gest.0640052j@ac-bordeaux.fr)

Tel : 07 56 81 54 99.